

## Point de vue

### La conservation dans le nouvel ordre économique

En septembre prochain, au moment où l'UICN et ses membres seront au Zaïre pour discuter de la conservation pour les responsables des prises de décisions, ceux-ci seront à New York, en train de discuter du nouvel ordre économique. Pourtant, quelque importante que puisse être la Session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU — et elle est importante — les conservationnistes ne devraient pas s'empêcher d'échanger leur billet pour Kinshasa contre un billet pour New York. Leur tâche au Zaïre n'est pas moins essentielle. Elle consiste à adresser aux responsables des décisions, qui siégeront à New York, un message dont la teneur est à peu près la suivante:

Sans la conservation en parfait état d'écosystèmes, représentatifs ou uniques, tout ordre économique, qu'il soit ancien ou nouveau, finit par n'être plus qu'un désordre économique.

La raison à cela est simple: la conservation est un élément essentiel de toute économie saine. En jargon économique, les termes d'industrie, de politique, et de conservation se traduisent par investissements, assurance, et sécurité. La plupart des gens s'accordent à dire qu'une économie saine repose sur des investissements, que toute industrie nécessite une assurance, et qu'aucun gouvernement n'ira compromettre sa sécurité. Ceci dit, il faut se rendre compte que ces trois notions réunies sont synonymes de conservation.

Prenons l'exemple des industries fondées sur les plantes: cacao, café, coton, arachide, caoutchouc, et bien d'autres encore. Leur apport aux pays développés est considérable, mais elles ont souvent eu des répercussions néfastes pour les pays en voie de développement. Leur force dépend non seulement de termes commerciaux équitables, mais aussi de la survie continue dans la nature, du plus grand nombre possible de variétés des plantes qui leur sont nécessaires. Chacune de ces industries doit lutter contre les maladies des plantes et les animaux et plantes qui leur sont nuisibles, faire face aux variations climatiques (augmentation imprévue de la sécheresse ou de l'humidité), répondre aux modifications de la demande. De plus, tout ceci doit être fait sans qu'il en coûte trop cher, pour que le prix du produit ne soit pas trop élevé sur le marché.

Des programmes d'hybridation sont la manière la moins coûteuse d'assurer une certaine souplesse et d'empêcher que de vastes zones agricoles soient détruites par des plantes ou des animaux nuisibles ou par les maladies (dont de nouvelles souches apparaissent toujours tant chez les uns que chez les autres). La matière première de tels programmes est la diversité génétique: la totalité des différentes variétés des plantes agricoles — celles qui ont évolué naturellement — comme celles que l'homme a mis au point. Les deux manières de conserver la diversité génétique — toutes deux essentielles, et complémentaires l'une de l'autre — sont les «banques de graines» où les qualités propres à une plante sont «congelées», et les réserves d'écosystèmes où ces qualités peuvent continuer d'évoluer.

Ainsi les industries reposant sur les plantes, et les économies dont elles font partie, ont-elles un intérêt direct dans la conservation d'écosystèmes pouvant évoluer librement dans le cadre d'un réseau global de parcs et de réserves. Il est impossible de protéger les seules plantes les intéressant directement car elles ne sont pas isolées, mais fonctionnent comme parties d'un système dynamique. Ce système comprend des agents de pollinisation des plantes, insectes et autres animaux, ainsi que leurs aires de reproduction et leurs refuges; il inclut également les animaux qui disséminent les graines ainsi que toutes les espèces végétales qui leur fournissent de la nourriture quand la plante en question n'a pas de fruits. Il comprend en outre toutes les espèces végétales ou animales avec lesquelles ces animaux ont des liens. La disparition permanente de quelques-unes d'entre elles, ou même d'une seule, risque de laisser un blanc définitif dans l'évolution d'une variété de plante agricole.

Les espèces qui se partagent un écosystème ne se contentent pas de coexister: elles sont liées les unes aux autres aussi étroitement que, par exemple, nos cellules osseuses et nos fibres musculaires. Ainsi, il peut s'avérer nécessaire de conserver les jaguars pour sauvegarder la diversité génétique des



NOUVELLE SÉRIE Vol. 6, No 7 JUILLET 1975  
Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

cacaoyers en Amérique Centrale et Latine, et au Malagasy il nous faudra peut-être protéger les lémuriers si nous voulons pouvoir utiliser un jour *Coffea bertrandii* comme source de matériel d'hybridation pour obtenir du café sans caféine.

La conservation d'écosystèmes dans leur ensemble est la manière la moins coûteuse de garantir la qualité des plantes qui sont à la base de ces industries. Protéger la conservation n'est qu'un gaspillage de terres qui pourraient fort bien être utilisées autrement que par l'agriculture, la mine, ou le peuplement humain, revient à se plaindre que fabriquer de l'acier à partir du fer ou de l'aluminium à partir de la bauxite est un gaspillage de moellons qui pourraient être utilisés autrement, à construire des routes ou à boucher des trous. Conserver des écosystèmes uniques ou représentatifs est une utilisation des ressources nationales au moins aussi acceptable que l'agriculture ou la pétrochimie.

En vérité, ces deux types d'activités, en fin de compte, en dépendent. La conservation protège la diversité génétique des récoltes qui nous alimentent aussi bien que de celles qui vont à l'exportation; elle protège également le stock global des composés chimiques transformés au cours de millions d'années de cette photosynthèse tellement créatrice, sans laquelle nos propres laboratoires de synthèse ne pourraient fonctionner faute d'exemple pour les inspirer — car il est douteux que la plupart de nos produits chimiques auraient pu être fabriqués si l'on n'avait pu se référer à leur prototypes naturels; pensez au caoutchouc ou à la plupart des médicaments.

Les nations qui négligent de conserver leur patrimoine génétique sapent les bases de leur économie, réduisent leur capacité de nourrir leurs populations, et rendent incertaines les perspectives d'avenir quant à leur sécurité économique. Alors qu'il est évident qu'il est de leur intérêt immédiat de conserver ce patrimoine, pourquoi tant de nations sont-elles réticentes à le faire?

Il semble qu'il y ait à cela deux raisons principales — l'une conceptuelle et l'autre politique. La difficulté conceptuelle provient de ce que la plus grande activité permise dans la partie centrale d'une réserve est la recherche scientifique ne nécessitant pas de manipulations. Toutes sortes d'activités sont permises dans la zone tampon, du tourisme aux coupes sélectives, pourvu qu'elles ne compromettent pas la zone centrale. Mais pour ce qui est de la présence humaine, la zone centrale doit en être complètement préservée. Hors, la plupart des gens pensent que ne rien faire à quelque chose revient à ne pas l'utiliser, ce qui, disent-ils, est impardonnable à une époque de population sans cesse croissante, et de dénuement extrême. Malgré tout, nous avons vu qu'il est nécessaire de mettre ainsi des zones en réserves pour assurer la pérennité des activités économiques.

La difficulté politique vient de ce que la nature ne respecte pas les frontières, si bien qu'un pays peut se retrouver à sauvegarder la diversité génétique d'une espèce, pour ses propres besoins ou pour l'exportation, qu'il n'utilise pas ou très peu. Par exemple, les principales nations productrices de cacao sont en Afrique de l'Ouest alors que la base génétique est en Amérique Centrale et en Amérique du Sud; et les principales nations productrices de bananes se trouvent en Amérique Centrale et aux Indes-Occidentales; alors que leur base génétique est en Asie

du Sud-Est. Il en ressort que bien que, la conservation des écosystèmes soit un profit économique net, dans bien des cas, les coûts et les bénéfices sont inégalement répartis.

Cette question se pose de façon tout à fait pertinente à la Session spéciale de l'ONU sur le nouvel ordre économique; il est essentiel que les conservationnistes fassent parvenir le message suivant aux responsables de prises de décisions qui seront là-bas:

La conservation de la diversité génétique représentée dans chacune des communautés animales et végétales, dans les habitats et les écosystèmes de la Terre, est indispensable à l'ordre économique. Toutes les nations ont la responsabilité, vis-à-vis d'elles-mêmes et des autres, de conserver des écosystèmes représentatifs ou uniques sur leur territoire. De même, pour que le nouvel ordre économique soit aussi juste et équitable que prévu, toutes les nations doivent assumer la responsabilité de partager les coûts de la conservation, autant qu'elles ont le droit d'en partager les avantages. Car de même que les avantages ne doivent pas profiter à quelques privilégiés, les coûts pour les obtenir ne doivent-ils pas retomber lourdement sur quelques-uns.

Ce monde qui nous entoure est riche. Au moment de redistribuer ces richesses, comme nous devrions le faire, il ne faudra pas oublier de conserver les systèmes qui assurent leur renouvellement. Car personne ne souhaite partager la misère.

Robert Allen.

## Une excellente réunion technique en perspective au Zaïre

Les premières communications qui sont parvenues au secrétariat donnent à penser que la 13<sup>e</sup> Réunion technique au Zaïre sera passionnante.

La communication sur «l'avenir des forêts tropicales en Amérique» est de Frank H. Wadsworth, directeur de l'Institut de sylviculture tropicale de Porto Rico. Les forêts tropicales américaines couvrent actuellement quelque 3,5 millions de km<sup>2</sup> mais reculent rapidement devant les coupes, l'agriculture, et le peuplement humain. D'après Wadsworth, des coupes même légères, pour prélever quelques espèces seulement, risquent de modifier leur écologie plus que ne le laisse supposer le volume coupé, et les exposeront à une agriculture nomade. Prévoyant de nouvelles destructions de forêts primaires, Wadsworth préconise l'incorporation des réserves dans un complexe d'autres terres nécessitant une protection dans des conditions presque naturelles comme les parcs, les bassins d'alimentation, et les régions productrices de bois. Il en appelle aux responsables de ces modes d'utilisation des terres pour appuyer les propositions en vue de leur conservation intégrée.

Tumaini Mcharo, directeur de l'Institut de recherche du Serengeti, présentera une communication sur «l'avenir des parcs nationaux et autres aires protégées quant à l'utilisation du sol et la pression démographique». Entre autres remarques importantes, Mcharo déclare que pour gagner le soutien des populations locales aux parcs nationaux, il faut leur montrer les avantages qu'elles peuvent en retirer. Trop souvent, elles n'en perçoivent que les inconvénients: interdiction de chasser, de mener les animaux paître, de cultiver, et de s'installer dans les aires protégées. Alors que le taux de croissance des populations ne cesse de croître, il est plus urgent que jamais de mettre au point des programmes locaux destinés à favoriser la prise de conscience des problèmes par les populations locales et de leur donner une part directe des avantages économiques qu'offrent les parcs nationaux. Mcharo prône également des avis moins ambigus des scientifiques aux personnes qui dirigent sur le terrain, et un financement, par des organisations extérieures, qui soit dirigé par les personnes travaillant sur le terrain plutôt que de l'extérieur.

Tout juste de retour de Papouasie-Nouvelle-Guinée, où il a effectué une mission d'expert-conseil pour le PNUE, Jimoh Omo-Fadaka présente de façon détaillée un système agricole intégré. La plupart des méthodologies agricoles, provenant non pas des Tropiques mais de l'extérieur, coûtent cher en capital et en énergie, et détruisent des environnements fragiles. Le système agricole intégré, au contraire, s'adapte bien aux dyna-

miques sociales et écologiques des nations tropicales en voie de développement.

Le dernier exposé reçu — mais non le moindre — est de N. C. Otieno, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Il a préparé un examen très poussé des «ressources en eau — répartition et capacité en relation avec les conflits possibles entre la conservation de la nature et le développement économique». Il montre de façon convaincante que l'homme approche rapidement du moment où il tentera d'utiliser plus d'eau que cela n'est possible. Reposant sur des données solides et directes, dépourvue de toute intention alarmiste, cette communication est celle qui donne le plus à réfléchir. Jusqu'à présent.

## Activités du programme

### L'UICN compte de nouveaux membres

Le 24 mai 1975, le Sultanat d'Oman est devenu le 39<sup>e</sup> Etat membre de l'UICN.

Au cours de sa 55<sup>e</sup> session (1 au 3 mai 1975), le Conseil exécutif a approuvé les demandes d'adhésion suivantes, sous réserve qu'elles soient ratifiées par la 12<sup>e</sup> Assemblée générale:

#### Agences gouvernementales

Bolivie	Dirección de Forestación
Pakistan	Wildlife Wing, N.W.F. Province
Royaume-Uni	Royal Botanic Gardens, Kew

#### Organisations nationales non-gouvernementales

Australie	Queensland Conservation Council Inc.
Belgique	«Natuur 2000», Vlaamse Jeugdbond voor Natuurstudie en Milieubehoud
Canada	Conseil Québécois de l'Environnement The World Wildlife Fund (Canada)
Ghana	Ghana Wildlife Society
Guatemala	Asociación Guatemalteca de Historia Natural
Japon	Marine Parks Center of Japan
Pays-Bas	Stichting Koninklijke Rotterdamse Diergaarde
Norvège	World Wildlife Fund i Norge
Espagne	Asociación de Naturalistas del Sureste
Etats-Unis	Natural Resources Defense Council, Inc. Philadelphia Zoological Garden San Francisco Zoological Society
Venezuela	Fundación La Salle de Ciencias Naturales

#### Affiliés

Australie	New South Wales Environment Centre
-----------	------------------------------------

Toutes les catégories de membres représentent maintenant un total de 96 pays.

### Conférence internationale sur les parcs et réserves marins

Des délégués de 33 nations se sont réunis à Tokyo du 12 au 14 mai à l'occasion de la Conférence internationale des parcs et réserves marins. Il était juste que cette réunion — la première du genre — eût lieu au Japon, puisque cette nation a donné l'exemple au monde entier en créant un réseau de 39 parcs marins, sans compter les sept récemment proposés. Le Dr Tuyosi Tamura, président de la conférence, a en grande partie dirigé cet effort remarquable. Les 107 personnes qui participaient à la réunion ont entendu des rapports provenant du monde entier sur la progression enregistrée dans la création de parcs marins, et ont pu mesurer ce qu'il reste à accomplir pour que la vie dans les océans jouisse d'une protection suffisante.

Les quatre principales sessions de travail de la conférence comprenaient des exposés de G. Carleton Ray (Etats-Unis): «Etude des habitats marins critiques et conditions de leur conservation», Neville C. Gare (Australie): «Examen des progrès réalisés dans la création de parcs marins et de réserves», Bernard Salvat: «Directives pour la planification et le management des parcs marins et des réserves», et Alan H. Robinson (Etats-Unis): «Interprétation de l'intérêt des parcs marins». En outre, la conférence avait prévu de consacrer une session spéciale le soir à considérer la création de systèmes de parcs marins dans le Pacifique.

## Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources 1110 Morges, Suisse

### Conférence internationale sur les parcs et réserves marines

Tokyo, Japon  
12-14 mai 1975

Réunie sous l'égide du Centre japonais des parcs marins, de l'Agence japonaise pour l'environnement, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, avec l'assistance financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et du Fonds mondial pour la nature.

## RECOMMANDATIONS

La Conférence internationale sur les parcs et réserves marines, réunie à Tokyo du 12 au 14 mai 1975, a examiné les progrès que l'idée de parcs et de réserves marines a enregistré de par le monde.

Elle a rappelé les recommandations et propositions de

- la première Conférence mondiale sur les parcs nationaux (Seattle, Etats-Unis, 1962) et la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux (parc national de Grand Teton, Etats-Unis, 1972), qui demandent la création de parcs et de réserves marines et la conservation d'échantillons des écosystèmes marins ;

- la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972), et la 11<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UICN (Banff, Canada, 1972), qui promeuvent les parcs et réserves marines ;

- le Symposium régional sur la conservation de la nature - récifs et lagunes - (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 1971), qui pressent les gouvernements concernés de prendre des mesures pour créer plusieurs réserves sous-marines et parcs marins, suffisamment et adéquatement protégés par une législation appropriée ;

- la 10<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UICN (New Delhi, Inde, 1969), qui demande un programme de recherches de grande portée, pour faire progresser la connaissance des problèmes scientifiques et de la conservation, propres aux îles océaniques ;

- la Réunion centre-américaine sur le management des ressources naturelles et culturelles (San José, Costa Rica, 1974), et la Réunion régionale sur un système coordonné de parcs nationaux et de réserves en Afrique Occidentale (Seronera, Tanzanie, 1974), qui concernent les parcs et réserves marines.

Elle a noté avec satisfaction l'importance que le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO attache à

l'environnement marin et à la création de réserves, en particulier pour ce qui est des réserves de la biosphère, des écosystèmes insulaires, et de la perception de l'environnement.

Elle a noté en particulier, et fait siennes, les recommandations et conclusions de

- la première Réunion régionale sur les parcs marins pour la région méditerranéenne (Castellabate, Italie, 1973) ;

- la Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves (Wellington, Nouvelle-Zélande, 1975), en particulier les recommandations 2 à 8 ;

- la Réunion régionale sur les parcs et réserves marines dans l'océan Indien septentrional, y compris la mer Rouge et le golfe Persique (Téhéran, Iran, 1975), en particulier les recommandations générales 1 à 6.

Elle a noté avec satisfaction le chemin parcouru, surtout au cours de la dernière décennie, dans la création et la protection des parcs et réserves marines dans plusieurs pays.

La conférence a pris conscience de la détérioration rapide de l'environnement marin résultant de la pollution dans maintes régions du monde - détérioration dont le rythme, selon toute vraisemblance, ira en s'accroissant si des mesures de protection ne sont pas prises.

Elle a noté l'exploitation excessive de nombreuses catégories de ressources marines et la probabilité d'une augmentation du nombre des espèces et des habitats marins qui seraient compromis si cette situation se prolongeait.

Elle a observé que le nombre actuel des parcs et réserves marines était parfaitement insuffisant pour assurer une protection adéquate des espèces et des habitats. Elle a observé en outre que les réglementations nationales et internationales, y compris celles destinées à maintenir la qualité de l'eau, limiter la pollution, protéger les bassins d'alimentation, et conserver les organismes vivants, qui toutes sont essentielles à la protection des écosystèmes marins et dont la plupart sont trop

générales pour s'appliquer aux parcs et réserves, ne parviennent pas à assurer une protection adéquate des écosystèmes marins.

La conférence, reconnaissant que l'avenir de la vie sur la Terre peut dépendre d'une conservation adéquate de l'environnement marin, et tenant compte des observations précédentes, a fait les recommandations suivantes, dans l'espoir qu'elles seront suivies sans délai de mesures concertées, dans le monde entier.

### Recommandation 1

#### CRÉATION DE PARCS ET DE RÉSERVES MARINS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

**Informée** des efforts entrepris dans de nombreux pays dans le monde entier pour créer des parcs et réserves marins, souvent avec peu d'experts, de faibles moyens financiers, et dans des conditions difficiles telles qu'une aide insuffisante de la part du gouvernement, le manque d'intérêt et de soutien du public, la complexité du droit, et les utilisations incompatibles, y compris les utilisations traditionnelles et coutumières ;

**Préoccupée** par la rareté des régions marines protégées dans plusieurs parties du monde, notamment, par exemple, le long des côtes d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marins**, réunie à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :

**Appelle** les organisations internationales concernées, inter-gouvernementales ou non-gouvernementales, et les gouvernements des pays développés, à reconnaître les problèmes des pays en voie de développement dans ce domaine, et à leur apporter toute l'assistance possible, morale, technique, éducative, et financière, par tous les canaux existants ;

**Demande** instamment à l'UICN d'établir une liste d'experts et un registre des occasions, manières, et moyens, d'assister les pays en voie de développement dans la création de parcs et réserves marins.

### Recommandation 2

#### ÉTUDES POUR LES PARCS ET RÉSERVES MARINS

**Consciente** de ce que de nombreux pays souhaitent établir des systèmes de parcs et réserves marins ;

**Consciente en outre** des problèmes auxquels de nombreux pays doivent faire face pour identifier d'éventuels parcs et réserves marins, et pour mettre au point des programmes de développement de la conservation marine à partir de leurs propres ressources ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marins**, réunie à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :

**Propose** que l'UICN, s'associant au PNUE, à l'UNESCO, à la FAO, et à d'autres organisations concernées, notamment au WWF :

a) mette au point une stratégie coordonnée pour répondre aux prochaines demandes d'assistance dans ce domaine ; et

b) forme des équipes qui entreprendront les études appropriées qui permettront de fonder les systèmes de parcs et de réserves marins sur les meilleures données, d'aider à la formulation de politiques de conservation appropriées pour les parcs et réserves marins, et de déterminer les projets qui peuvent figurer dans des programmes de coopération bilatéraux, et autres programmes techniques.

### Recommandation 3

#### GRUPE DE TRAVAIL SUR LES HABITATS MARINS CRITIQUES

**Reconnaissant** l'altération des zones côtières et la diminution des ressources marines, et reconnaissant l'intérêt que

présentent des parcs et des réserves marins pour la préservation des ressources marines et des bienfaits de la mer pour l'humanité ;

**Sachant** que la plupart des parcs et réserves marins ont été créés à des fins de protection, pour la détente des hommes et l'élargissement de leur perception de l'environnement marin, mais préoccupée de ce que les réserves créées jusqu'à présent sont en général de taille trop modeste pour protéger les écosystèmes concernés ;

**Consciente** de ce que l'extension des zones marines protégées implique des recherches sur l'évolution et la stabilité des écosystèmes marins ;

**Consciente, en outre** de ce que pour progresser dans les tentatives de conservation des ressources vivantes de la mer et des processus géomorphologiques et écologiques qui s'y produisent, il est nécessaire de développer la collaboration de tous ceux qui travaillent dans ce domaine, et l'échange d'informations entre eux ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marins**, réunies à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :

**Recommande** que l'UICN forme un groupe de travail sur les habitats marins critiques avec des Sections s'occupant de :

a) la conduite d'ateliers traitant de thèmes tels que les juridictions, le zonage, les utilisations traditionnelles de la mer, l'opposition conservation - économie, l'interprétation pour le tourisme, les classifications marines, la terminologie et les définitions des parcs et des réserves marins, la dualité mer - terre, et autres questions complexes, biologiques et politiques ;

b) l'application des résultats d'études des environnements côtiers et marins, la détermination des lieux où se trouvent des habitats marins critiques, et, avec la coopération des Etats côtiers, l'assistance pour le zonage des régions côtières et marines ;

c) l'accumulation d'informations dans une banque de données pour les consulter et utiliser efficacement ; et

**Prie** instamment les organisations internationales et les fondations privées d'apporter leur concours financier à ce groupe de travail.

### Recommandation 4

#### LISTE DES PARCS ET RÉSERVES MARINS

**Reconnaissant** la valeur de la publication de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues pour stimuler les activités de conservation et encourager une protection et un management efficaces des parcs et réserves terrestres ;

**Consciente** de l'intérêt qu'il y a à promouvoir l'évaluation des parcs et réserves marins en vue de leur inclusion dans la Liste des Nations Unies et le futur Annuaire mondial des parcs nationaux et autres zones protégées ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marins**, réunie à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :

**Prie** instamment l'UICN de rechercher une aide supplémentaire de spécialistes pour évaluer les parcs et réserves marins, pour leur inclusion éventuelle dans la Liste des Nations Unies et l'Annuaire mondial.

### Recommandation 5

#### PARCS MARINS CONSACRÉS À LA SCIENCE ET À LA CONSERVATION

**Informée** de la requête adressée par le gouvernement des îles Cook à l'UICN pour que celle-ci l'assiste dans son projet de consacrer un de ses remarquables atolls : Manuae (îles Hervey), à la science et à la conservation ;

**Informée, en outre** des démarches appuyées par les autorités de la Polynésie française, pour que l'île de Taiaro (sanc-

tuaire W. A. Robinson) constitue une réserve scientifique qui serve la cause de la recherche scientifique au niveau international ;

**Ayant connaissance** du précédent créé en 1971 par le gouvernement iranien qui a décidé de cogérer un écosystème de zone humide d'importance internationale particulière avec l'Organisation des Nations Unies ;

**Consciente** de ce que ces mesures, qui tendent toutes vers un même but, vont dans le sens du courant fort louable qui favorise la coopération mondiale dans les domaines de la science et de la conservation ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marines**, réunie à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :

**Apprécie** vivement la proposition du gouvernement des îles Cook de faire un parc marin mondial de l'île de Manuae, ainsi que la mesure prise par les autorités de la Polynésie française concernant l'atoll de Taiaro (sanctuaire W. A. Robinson) ;

**Cite** ces mesures en exemple aux autres pays comme le fait des gouvernements qui ont compris le principe d'interdépendance et sont prêts à prendre les mesures appropriées pour transmettre ce message au reste du monde ;

**Recommande** que l'UICN, s'associant au PNUE et aux autres organisations concernées, mette en œuvre un programme d'étude coordonné de l'île de Manuae comme parc marin pour la science mondiale, pour préciser :

- a) les implications juridiques de cette nouvelle catégorie de zones protégées qui n'est pas couverte par le droit international relatif à la souveraineté ;
- b) les mesures de conservation appropriée qui doivent être adoptées pour ces régions ;
- c) le degré de coopération technique pouvant en résulter, qui permettra de mettre en valeur les objectifs de la science et de la conservation ;
- d) le statut le plus approprié qui sera donné à l'île, compte tenu des droits de propriété traditionnels.

#### Recommandation 6

### ADMINISTRATION COORDONNÉE DES PARCS ET RÉSERVES MARINS

**Tenant compte** de la prise de conscience grandissante de l'importance de conserver l'environnement marin pour la conservation des ressources naturelles, par l'application de principes écologiques, et par la création de parcs et de réserves marines pour protéger des exemples représentatifs et éventuellement uniques des écosystèmes marins ;

**Sachant** que dans de nombreux pays, les problèmes dus à un double contrôle légal et administratif de la frange côtière, exercé d'une part du côté marin et d'autre part du côté terrestre, se sont atténués du fait de pratiques coordonnées de conservation et de la création de systèmes adéquats de parcs et réserves marines ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marines**, réunie à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :

**Recommande** que les gouvernements évaluent la pertinence de leurs dispositions administratives actuelles et, quand cela est nécessaire, mettent en œuvre des politiques coordonnées de conservation pour créer des parcs et réserves marines qui seront associés à chaque fois que cela est possible à des parcs et réserves terrestres, et fassent en sorte qu'ils soient gérés de façon efficace.

#### Recommandation 7

### FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LE MANAGEMENT DES PARCS ET RÉSERVES MARINS

**Consciente** du besoin grandissant de personnel qualifié pour planifier et gérer les parcs et réserves marines ;

**Reconnaissant** l'importance de donner aux directeurs des parcs nationaux et réserves terrestres ayant une frange côtière, une connaissance plus approfondie des problèmes spécifiques de l'environnement marin ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marines**, réunie à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :

**Prie** instamment les organismes et institutions qui dirigent des programmes de formation professionnelle pour le personnel des parcs et des réserves, d'accorder une plus grande place au management des zones marines, de mettre au point des programmes de formation pratique et des programmes d'échange, tous spécifiquement relatifs au management des parcs et réserves marines.

#### Recommandation 8

### TOURISME ET UTILISATION DES ZONES CÔTIÈRES

**Consciente** des répercussions de l'influence toujours plus pesante du tourisme sur les fragiles ressources marines, et des dangers que courent ces ressources, si des mesures préventives ne sont pas prises au plus tôt ;

**Informée** des abus relatifs à des environnements marins exceptionnellement intéressants mais très fragiles — comme ceux qui existent le long de la côte du Soudan — et qui sont dus à un accroissement soudain des activités touristiques dans des régions où l'on ne dispose pas de données de base sur la nature des ressources, la capacité d'accueil, et les autres facteurs liés à l'interférence de l'homme avec les écosystèmes marins ;

**Considérant** que de telles activités affectent souvent des environnements marins situés à des distances considérables de la région où la perturbation a lieu ;

**Consciente** de ce que d'autres pays, de la même manière, sont actuellement exposés à la pression croissante du tourisme reposant sur des ressources marines fragiles, ou risquent d'être exposés dans un proche avenir, si des mesures préventives ne sont pas prises le plus tôt possible ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marines**, réunie à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :

**Demande** instamment aux gouvernements dont dépendent les régions susceptibles d'être touchées par un tel développement du tourisme, d'assurer

- a) que le tourisme fondé sur des environnements côtiers fragiles ne sera pas autorisé à moins que suffisamment de preuves ne soient réunies et qu'une surveillance suffisante ne soit effectuée, pour s'assurer que ces mêmes ressources sur lesquelles le tourisme repose, ne seront pas compromises par cette utilisation ;
- b) que tous les efforts seront consentis pour assurer que le tourisme ne résulte pas de la pression des touristes intéressés, mais d'une planification dans laquelle les loisirs et la détente sont des éléments d'un plan d'ensemble accordant toute l'attention voulue aux intérêts des divers groupes qui utilisent la mer — certains de manière incompatible — en tenant compte en particulier de la pérennité des ressources marines ; et

**Recommande** aux organisations internationales concernées, en particulier à celles de la famille de l'ONU, ainsi qu'à l'UICN et au WWF, de fournir toute l'assistance possible aux pays qui souhaitent mettre en valeur leurs ressources marines pour le tourisme, d'une manière qui soit compatible avec des principes écologiques bien fondés, y compris par la mise au point des directives écologiques nécessaires à une telle mise en valeur.

#### Recommandation 9

### PRISE DE CONSCIENCE PAR LE GRAND PUBLIC

**Considérant** que la notion, le rôle, et l'avantage des parcs et des réserves marines ne sont pas suffisamment connus du grand public et des responsables des prises de décisions ;

**Tenant compte** de ce que la création d'un réseau mondial de parcs et de réserves marines doit être considérée comme un outil indispensable pour comprendre les processus d'interaction de l'environnement marin, et en même temps pour garantir les avantages sur le plan scientifique, éducatif, nutritif, social, culturel, esthétique, et économique (directs et indirects) ;

**Sachant** que ce n'est que par un effort concerté des organisations locales, nationales, et internationales, que les lacunes dans la communication qu'elles ont entre elles, pourront être comblées ;

**Jugeant** que pour cela une étroite coordination est nécessaire pour déterminer l'assistance par des moyens audiovisuels la mieux adaptée aux besoins nationaux, régionaux, ou locaux ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marines, réunies à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :**

**Recommande** que les organisations internationales non gouvernementales, en particulier l'UICN et le WWF, ainsi que les organisations intergouvernementales, dont le PNUE, l'UNESCO, et la FAO, joignent leurs efforts pour assister les pays dans la promotion de systèmes de parcs et de réserves marines, et dans la production de moyens audiovisuels qui les aideraient à mieux faire comprendre la nécessité de ces systèmes, et les avantages multiples qui en découlent ;

**Recommande** en outre qu'en plus des efforts des pays concernés, tout soit fait pour produire des moyens d'aide audio-visuelle, notamment des films adaptés à une audience

mondiale ; ces moyens devraient être mis au point par les spécialistes les plus compétents, et approuvés par les organisations dont les objectifs de promotion de la notion de parcs et de réserves marines, ainsi que les efforts de non-exploitation, n'offrent pas le moindre doute.

### Recommandation 10 INTÉRÊT NON-GOUVERNEMENTAL POUR LES PARCS ET LES RÉSERVES MARINES

**Reconnaissant** la préoccupation grandissante et l'influence positive des organisations non gouvernementales et de nombreuses personnes privées, profondément concernées par la conservation de l'environnement marin et la cause des parcs et réserves marines ;

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marines, réunie à Tokyo au Japon, le 14 mai 1975 :**

**accueille** toute initiative qui sera prise au niveau international pour constituer une organisation non gouvernementale s'occupant des parcs et réserves marines, afin de susciter la prise de conscience du grand public, de maintenir son intérêt, et de renforcer l'action gouvernementale, locale et internationale, pour conserver l'environnement marin, et, surtout, pour établir et gérer efficacement des systèmes de parcs et de réserves marines.

**La Conférence internationale sur les parcs et réserves marines, réunie à Tokyo, au Japon, le 14 mai 1975 :**

**Recommande** que les organisations internationales non gouvernementales, en particulier l'UICN et le WWF, ainsi que les organisations intergouvernementales, dont le PNUE, l'UNESCO, et la FAO, joignent leurs efforts pour assister les pays dans la promotion de systèmes de parcs et de réserves marines, et dans la production de moyens audiovisuels qui les aideraient à mieux faire comprendre la nécessité de ces systèmes, et les avantages multiples qui en découlent ;

**Recommande** en outre qu'en plus des efforts des pays concernés, tout soit fait pour produire des moyens d'aide audio-visuelle, notamment des films adaptés à une audience mondiale ; ces moyens devraient être mis au point par les spécialistes les plus compétents, et approuvés par les organisations dont les objectifs de promotion de la notion de parcs et de réserves marines, ainsi que les efforts de non-exploitation, n'offrent pas le moindre doute.

**Recommande** que les organisations internationales non gouvernementales, en particulier l'UICN et le WWF, ainsi que les organisations intergouvernementales, dont le PNUE, l'UNESCO, et la FAO, joignent leurs efforts pour assister les pays dans la promotion de systèmes de parcs et de réserves marines, et dans la production de moyens audiovisuels qui les aideraient à mieux faire comprendre la nécessité de ces systèmes, et les avantages multiples qui en découlent ;

**Recommande** en outre qu'en plus des efforts des pays concernés, tout soit fait pour produire des moyens d'aide audio-visuelle, notamment des films adaptés à une audience mondiale ; ces moyens devraient être mis au point par les spécialistes les plus compétents, et approuvés par les organisations dont les objectifs de promotion de la notion de parcs et de réserves marines, ainsi que les efforts de non-exploitation, n'offrent pas le moindre doute.

### Recommandation 7 FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LE MANAGEMENT DES PARCS ET RÉSERVES MARINES

**Reconnaissant** le besoin grandissant de personnel qualifié pour planifier et gérer les parcs et réserves marines ; et

### Recommandation 8 ADMINISTRATION COORDONNÉE DES PARCS ET RÉSERVES MARINES

**Tenant compte** de la prise de conscience grandissante de l'importance de préserver l'environnement marin pour la conservation des ressources naturelles, par l'application de principes écologiques et par la création de parcs et de réserves marines pour protéger des écosystèmes particuliers et évaluer l'état des écosystèmes marins ;

**Recommande** que dans les nombreux pays, les problèmes dus à un double contrôle administratif de la gestion des parcs et réserves marines soient évités par un seul point de contact, se sont attirées du fait de pratiques bureaucratiques de conservation et de la création de systèmes adossés de parcs et réserves marines ;

**Recommande** que les gouvernements évaluent la pertinence de leurs dispositions administratives actuelles et, quand cela est nécessaire, mettent en œuvre des politiques coordonnées de conservation pour créer des parcs et réserves marines qui soient associées à chaque fois que cela est possible à des parcs et réserves terrestres, et fassent en sorte qu'ils soient gérés de façon efficace.

### Recommandation 9 PRISE DE CONSCIENCE PAR LE GRAND PUBLIC

**Considérant** que la notion, le rôle, et l'avantage des parcs et réserves marines ne sont pas suffisamment connus du grand public et des responsables des prises de décision

Un moment particulièrement remarqué fut la remise par M. Tupui Henry, ministre de la Justice et des Territoires pour les îles Cook, de l'atoll Manuae pour constituer le premier parc marin mondial et comme île consacrée à la science.

Au cours de sa session finale, la conférence a adopté à l'unanimité dix recommandations et a approuvé les recommandations des réunions précédentes concernant les parcs marins. Celles-ci figurent dans un autre article du présent Bulletin.

Après la conférence, une excursion de six jours a permis aux participants de visiter les parcs marins, les stations de recherche ainsi que les laboratoires sous-marins de biologie. La plongée sous-marine et les bateaux à fond de verre ont permis de visiter des régions des parcs marins bénéficiant d'une protection particulière.

La conférence était accueillie par le Centre des parcs marins du Japon qui patronnait la réunion avec l'UICN. L'Association japonaise des parcs nationaux et l'Agence japonaise pour l'environnement, ainsi que le WWF, ont également apporté leur concours. Le PNUE a généreusement consenti une aide financière qui a permis la participation de délégués de 13 pays en voie de développement.

## Exploitation des tortues marines : principes révisés et recommandations

Le Conseil exécutif, au cours de la 55<sup>e</sup> session (mai 1975), a examiné le rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'exploitation des tortues marines et de leurs produits, ainsi que sa déclaration «Principes et recommandations», qui avait été approuvée par la Commission du service de sauvegarde (voir Bulletin vol. 6, N° 5, avril 1975). Le Conseil exécutif a proposé une refonte de la déclaration afin qu'il apparaisse plus clairement qu'elle se réfère à toutes les espèces de tortues marines, et y a ajouté un point supplémentaire selon lequel il ne devrait y avoir aucun transfert massif de tortues ou de leurs œufs d'une région à l'autre.

Le Conseil exécutif a décidé que le document révisé serait publié en même temps que la déclaration selon laquelle l'UICN est d'avis qu'actuellement aucune exploitation commerciale de tortues marines ne se fait conformément aux principes et recommandations, mais qu'elle est prête à conseiller en ce sens les parties intéressées.

### Principes et recommandations concernant l'exploitation commerciale des tortues marines

#### Préambule

1. Les principes et recommandations suivants, concernant l'exploitation commerciale des tortues marines, ont été approuvés par le Conseil exécutif de l'UICN. Ils sont fondés sur des propositions, émanant d'un groupe de travail *ad hoc* créé pour examiner l'exploitation des tortues marines et de leurs produits, et approuvées par la Commission du service de sauvegarde.
2. Ils ont été préparés en se référant spécialement aux tortues vertes (*Chelonia*), mais s'appliquent également aux six autres tortues marines. La plus grande partie des populations distinctes de tortues marines étant éteintes, menacées, ou en déclin rapide, toutes les espèces de tortues marines sont considérées comme étant en danger.
3. Au nombre des causes d'extinction et de déclin de ces espèces, on note particulièrement l'exploitation pour la viande, les carapaces, les œufs, et autres produits (pour en faire des souvenirs), la destruction massive de tortues dans les filets des bateaux de pêche, ainsi que la destruction et les perturbations sans cesse croissantes de leurs habitats.
4. La situation a été rendue encore plus critique du fait de l'extension du commerce international des tortues marines et de leurs produits.
5. Il faut établir une distinction entre l'élevage de tortues en ferme et le «ranching»: dans le premier cas l'unité d'élevage est complètement indépendante du stock de tortues sau-

vages, tandis que dans le deuxième, l'unité d'élevage dépend des populations sauvages pour obtenir des œufs, et les tortues sont en captivité, à différents degrés.

#### Principes et recommandations

6. En ce qui concerne le chalutage, il faudrait encourager de toute urgence l'utilisation de filets conçus de sorte que les prises involontaires soient réduites au minimum, et accorder la priorité au financement de la recherche sur ce problème.
7. En ce qui concerne les souvenirs, la capture et la préparation des tortues et de leurs produits à cet usage devraient être vivement déconseillées.
8. En ce qui concerne l'exploitation primaire (viande, carapaces, œufs), quand il est prouvé qu'elle n'atteint pas un seuil critique pour les populations locales de tortues, celle-ci devrait être faite uniquement par les peuples qui en dépendent traditionnellement, en recourant à des méthodes réduisant au maximum le gaspillage, et limitée à une utilisation locale (et pour autant qu'ils manifestent le désir ou la nécessité de poursuivre cette exploitation).
9. Le détournement de ressources en tortues marines sauvages de l'utilisation traditionnelle par les populations locales, ou l'extension de cette utilisation, est condamné.
10. Le transfert massif de tortues marines ou de leurs œufs d'une région à l'autre pour réaliser des projets d'élevage de tortues ou de ranching, est inacceptable du fait des conséquences génétiques possibles, et du probable épuisement des stocks locaux.
11. Compte tenu des ressources énergétiques et alimentaires décroissantes, il est conseillé que, quand cela est possible, l'élevage de tortues soit maintenu au plus bas niveau trophique possible\*.
12. Les objectifs de l'élevage de tortues en ferme qui entraînent l'extension des marchés existants, risquant de provoquer une exploitation accrue des tortues sauvages, sont inacceptables. Toutefois, il serait en accord avec les principes précédents d'accepter l'élevage de tortues s'il est destiné à remplacer les produits des tortues sauvages existant sur les marchés traditionnels. Les fermes doivent prouver leur valeur par des tests et des éléments convenablement établis et évalués de façon indépendante. De plus, les tentatives de ranching satisfaisant aux conditions mentionnées ci-dessus, et dont on peut prouver qu'elles sont sans danger pour les populations sauvages, sont elles aussi acceptables.
13. Des fonds devraient être fournis pour préparer des brochures d'information afin de favoriser l'application des présents principes; des mesures devraient être prises immédiatement en vue d'assurer sans tarder l'application de toute action utile à la conservation des tortues marines et de leurs produits, conformément à ces principes.

\* Tous les organismes vivants sont classés comme producteurs, consommateurs primaires (herbivores), consommateurs secondaires (carnivores), ou décomposeurs, selon la place qu'ils occupent dans la chaîne alimentaire d'un écosystème. Cette place est appelée «niveau trophique». Par conséquent, les espèces herbivores devraient subsister grâce à un régime fondé sur les protéines végétales, et les espèces carnivores, sur les protéines animales.

#### Nouvelles publications de l'UICN

Le compte rendu de la Réunion internationale qui a eu lieu à Caracas au Venezuela, du 20 au 22 février 1974, a été publié par l'UICN comme sa publication nouvelle série N° 31, sous le titre de «*The Use of Ecological Guidelines for Development in the American Humid Tropics*». Cette brochure de 249 pages est vendue au prix de 6 \$US, frais d'envoi compris.

L'UICN vient également de faire paraître sa monographie N° 3. Ce livre d'Edward Mitchell est intitulé «*Porpoise, Dolphin, and Small Whale Fisheries of the World: Status and Problems*»; il coûte \$US 3.50, frais d'envoi compris.

Peut encore être obtenu au service des publications de l'UICN:

«*The Behaviour of Ungulates and its Relation to Management*». Compte rendu d'un symposium réuni à Calgary en novembre 1971. UICN nouvelles séries N° 24, 2 tomes, 941 pages, 15 \$US, frais d'envoi compris.

## Notes sur la conservation

### Séminaire sur l'écologie dans la planification du développement économique

En avril 1975, le Commission économique pour l'Europe a patronné à Rotterdam, aux Pays-Bas, le Séminaire sur l'écologie dans la planification du développement économique, auquel assistaient des écologistes, des économistes, des responsables de la planification physique de plusieurs pays de la Commission économique pour l'Europe. Le Dr Raymond F. Dasmann, écologiste principal de l'UICN, était membre du groupe qui a ouvert le séminaire; il a fait les remarques d'introduction suivantes:

«Je crois que la faille dans les sociétés américaines et européennes est que leur orientation technique et économique ne permet pas de construire un système fait pour durer. Le système actuel repose sur le postulat que d'un côté de la production il y a des matières premières en quantité illimitée, et que de l'autre il y a un égoût non moins illimité. Tout au long du système, on prévoit une production, une consommation, et des profits maximaux. Cependant, nous savons bien que ces hypothèses sont fausses. Nous savons que les ressources naturelles sont limitées, et que tout égoût aboutit quelque part.

«La nécessité se fait donc sentir de mettre au point deux sortes de directives écologiques pour le développement économique. Les premières tendraient à corriger les plus graves insuffisances de notre technologie actuelle, freinant ainsi la détérioration de notre environnement. Les secondes viseraient à créer de nouveaux systèmes qui tiennent compte des réalités écologiques, et pourraient ainsi durer.

«Il est nécessaire de travailler sans plus attendre à ces deux sortes de directives.

«Un bon exemple de la première sorte serait la construction d'un nouveau type de moteur à combustion interne qui diminuerait le rejet d'oxydes d'hydrocarbures, de soufre, d'azote, afin de se conformer aux directives ou aux normes concernant la pollution de l'air.

«Un exemple de la seconde serait la création de nouveaux systèmes de transport en commun efficaces, qui utilisent des sources d'énergie renouvelables ou inépuisables, qui produisent peu ou pas de pollution, et qui par conséquent peuvent fonctionner pendant des siècles.

«Je crois que nous passons trop de temps à corriger nos erreurs actuelles — à colmater les brèches de nos systèmes technologiques — et pas assez à préparer l'avenir lointain — à bâtir de nouveaux systèmes socio-économiques qui formeront des bases solides sur lesquelles l'avenir de l'humanité pourra être fondé. L'un de nos problèmes est qu'en planifiant l'économie, nous avons la vue courte — dix ans nous paraissent une longue période — alors qu'en planifiant en tenant compte de l'écologie, il nous faut regarder très loin en avant, et penser en siècles.

«Nous devons passer d'une «monoculture technologique» fortement centralisée et globale, à des systèmes hautement diversifiés, décentralisés, en grande partie autosuffisants, et locaux ou régionaux, fondés essentiellement sur des ressources renouvelables, inépuisables, ou recyclables. Nous devrions préserver et encourager la diversité humaine, l'exploration, et l'expérimentation de nouveaux styles de vie. Nous devrions encourager la jeunesse aventureuse à l'être encore plus, et à concevoir la vie de manière à atteindre le bien-être maximum pour une consommation minimale des ressources rares ou non-renouvelables.

«Il est important que nous cessions de considérer la production d'énergie, les biens matériels, et la technologie, comme une panacée à tous nos maux; au contraire, il faut que nous cherchions à encourager la plus grande diversité de moyens de survivre sur notre planète. A cet égard, nous devrions nous rappeler que de nombreux procédés comme l'énergie solaire ou éolienne, qui n'ont pas grande importance pour une production à grande échelle, sont tout à fait acceptables pour une utilisation locale et une production limitée. En mettant l'accent sur le développement local faisant appel à des ressources locales, on réduit de beaucoup le besoin de projets de développement massif et centralisé.»

### Publication par la Smithsonian Institution d'un rapport sur les plantes menacées

La Smithsonian Institution a présenté au Congrès américain un rapport sur les espèces végétales en danger ou menacées des Etats-Unis. Ce rapport de 200 pages contient des listes des espèces en danger, menacées, exploitées à des fins commer-

ciales, ou récemment éteintes aux Etats-Unis, ainsi que des recommandations pour leur préservation et leur protection. On y trouve également des listes Etat par Etat, et par ordre alphabétique, des espèces en danger ou menacées.

Des exemplaires en nombre limité seront envoyés à titre gracieux sur demande écrite adressée à *Endangered Flora Project, Department of Botany, Smithsonian Institution, Washington D.C. 20560.*

## Nouvelles du WWF

### Safari en Inde pour des enfants venus d'Europe

Dans l'Europe tout entière, des enfants ont réuni 700 000 dollars qui forment une partie des fonds qui seront recueillis en deux ans au cours de l'Opération Tigre, qui aidera à sauver cette espèce de l'extinction. En février 1975, 27 enfants venus d'Autriche, de Belgique, de Finlande, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Norvège, de Suède et de Suisse, étaient invités par le gouvernement indien à participer à un safari de deux semaines au cours duquel ils pourraient voir ce tigre qu'ils avaient contribué à sauver.

Air India offrait les billets d'avion jusqu'à New Delhi où le groupe était accueilli par le Dr Karan Singh, président du projet tigre en Inde, et où le Premier ministre, M<sup>me</sup> Indira Gandhi, recevait, chez elle, les enfants.

Voyageant en bus, les enfants ont visité trois réserves de tigres et l'un des plus beaux sanctuaires d'oiseaux qui soit; ils ont également visité le Taj Mahal et la cité rose de Jaipur.

Des 5000 tigres restant dans toute l'Asie, 2000 vivent en Inde, au Népal, et au Bangladesh — pays dont les gouvernements ont lancé d'importants programmes de conservation avec l'aide du Fonds mondial pour la Nature.

### Le deuxième prix Paul Getty de la conservation sera décerné en 1976

La section des Etats-Unis du WWF reçoit actuellement les candidatures au deuxième Prix Paul Getty de la conservation de la flore et de la faune sauvages. Ce prix de 50 000 dollars est le plus important qui ait jamais été décerné pour la conservation des espèces sauvages. Le prix sera attribué en février 1976 à la personne ou à l'organisation choisie par un jury international, pour une réalisation ou un service remarquable rendu à l'humanité dans le domaine de la conservation des animaux ou des plantes sauvages. Les candidatures doivent être envoyées avant le 15 novembre 1975.

Le jury sera présidé par S.A.R. le Prince des Pays-Bas, président du Fonds mondial pour la Nature. Parmi les autres membres du jury, on note M. Felipe Benavides, le professeur Jean Dorst, M. Robert G. Boelet, Dr Bernhard Grzimek, M. Francis L. Kellogg, le professeur Donald J. Kuenen, Dr Anne LaBastille, le professeur Konrad Lorenz, le professeur Dillon S. Ripley, Sir Peter Scott, M. Maurice Strong, et M. Russell E. Train.

Les candidats seront examinés pour différents types de réalisations: conservation des espèces rares ou menacées et des habitats; renforcement de la conscience du grand public de l'importance de la faune et de la flore sauvages et de la nature, par des contributions scientifiques, éducatives, ou esthétiques; création d'une législation ou d'une organisation, ou d'une société d'importance exceptionnelle pour la conservation. Le candidat doit en tout cas avoir fait œuvre de pionnier, et sa réalisation être exceptionnelle, de sorte que l'attribution du prix Paul Getty permettra au grand public de mieux apprécier la signification de la nature et de sa conservation.

Les candidatures doivent être accompagnées d'une description détaillée des réalisations. Les bulletins d'inscription doivent être retirés et renvoyés à l'adresse suivante: Prize Administrator, World Wildlife Fund — U.S., 1319 Eighteenth St., N.W., Washington D.C. 20036, U.S.A.

## BULLETIN UICN

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco. Subvention de l'UNESCO 1975 DG/2.1/414/41.

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.